

[Accueil](#) > ... > [Vos Droits](#) > [Victimes de La Criminalité](#) > [Droits Des Victimes Par Pays](#) > 5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance

5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance

J'ai été victime d'une infraction pénale – à qui puis-je m'adresser pour obtenir aide et assistance?

Si vous avez été victime d'une infraction pénale, vous pouvez signaler ce fait au commissariat de police le plus proche ou au numéro d'appel d'urgence 107 ou 112.

Les collaborateurs de l'Áldozatsegítő Szolgálat (service d'aide aux victimes) et du Jogi Segítségnyújtó Szolgálat (service d'aide juridique) vous apporteront de l'aide dans l'agence publique de district ou, dans la capitale, d'arrondissement la plus proche. Les collaborateurs de l'Áldozatsegítő Vonal (ligne d'aide aux victimes), accessible gratuitement en Hongrie, 24 heures sur 24 (+36-80-225-225), vous apporteront une aide immédiate par téléphone.

L'Országos Kríziskezelő és Információs Telefonszolgálat (service téléphonique national de gestion de crise et d'information - OKIT, http://www.ncszi.hu/national-institute-for-family_youth-and-population-policy), fournit une aide spécifique aux victimes de violences domestiques et conjugales, aux enfants maltraités et aux victimes de la prostitution et de la traite des êtres humains, au numéro de téléphone +36-80-205-520.

Permanence téléphonique d'aide aux victimes

- Police: 107
- Numéro d'urgence général: 112
- Telefontanú (témoin téléphonique): +36-80-555-111 (pour signaler une infraction pénale de manière anonyme)
- Áldozatsegítő Vonal (ligne d'aide aux victimes): + 36-80-225-225 (accessible gratuitement, 24 heures sur 24, depuis la Hongrie)
- Országos Kríziskezelő és Információs Telefonszolgálat (service téléphonique national de gestion de crise et d'information)+36-80-205-520
- Nők a Nőkért Együtt az Erőszak Ellen Egyesület (association «Des femmes pour les femmes contre la violence»):
 - +36-80-505-101 (service d'assistance téléphonique pour les femmes et les enfants maltraités, accessible le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 18 à 22 heures, appel gratuit y compris depuis un téléphone portable)
 - +36-40-603-006 (service d'assistance téléphonique pour les victimes de violences sexuelles, accessible le vendredi de 10 à 14 heures, au tarif local)
- Patent Egyesület (association «Patent»): 06-70-25-25-254 (service téléphonique d'aide judiciaire permettant aux femmes vivant dans une relation abusive d'aborder des questions vitales d'ordre juridique et psychologique, accessible gratuitement le mercredi de 16 à 18 heures)

L'aide aux victimes est-elle gratuite?

Les services d'aide aux victimes sont fournis à titre gratuit. Si vous ne parlez pas la langue hongroise ou qu'en raison de troubles affectant votre capacité de communication, l'intervention d'un interprète professionnel en langue des signes est nécessaire, l'État prend en charge les coûts de traduction et d'interprétation.

Quels types d'aide puis-je obtenir auprès de services ou d'autorités de l'État?

L'Áldozatsegítő Szolgálat (service d'aide aux victimes)

- vous renseigne sur vos droits, vos obligations et vos possibilités
- vous informe au sujet des prestations sociales, de santé et d'assurance auxquelles vous avez droit
- peut octroyer une aide financière immédiate (dans les 5 jours à compter de la date de l'infraction pénale)
- apporte un soutien émotionnel (en assurant, en cas de besoin, une assistance psychologique)
- offre des conseils juridiques et une assistance pratique dans les affaires les plus simples
- atteste votre statut de victime
- les personnes grièvement blessées par suite de crimes violents contre les personnes et les proches de victimes décédées peuvent également demander une indemnisation à l'État

Országos Kríziskezelő és Információs Telefonszolgálat (service téléphonique national de gestion de crise et d'information)

- apporte une aide immédiate aux citoyens (essentiellement aux femmes et aux enfants) en situation de crise par suite de maltraitance
- en cas d'insuffisance des ressources, peut fournir, après consultation, une aide au placement immédiat dans un refuge tenu secret. Il s'agit de foyers de crise où la durée d'accueil est de 30 jours, durée qui peut être prolongée d'un maximum de 30 jours supplémentaires dans des cas dûment justifiés. L'accueil est gratuit; dans le cadre des soins, les spécialistes du foyer de crise contribuent à résoudre le problème de manière sûre et à long terme, et entretiennent des contacts avec l'assistant familial du service compétent d'aide aux familles et de protection des enfants.

Jogi Segítségnyújtó Szolgálat (service d'aide juridique)

- fournit un conseil juridique dans les affaires simples à traiter,
 - et, si les conditions fixées par la loi sont remplies, assure
1. des services juridiques extrajudiciaires (conseil, rédaction de documents), à titre gratuit ou avantageux, et
 2. la possibilité de se faire représenter par un avocat au titre de l'aide juridictionnelle dans le cadre de l'instance et de la phase qui la précède (conduite par l'autorité chargée de l'enquête ou le procureur). En cas d'autorisation de l'intervention d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle, le service juridique effectif sera fourni par les avocats et les cabinets d'avocats conventionnés avec le service d'aide juridique.

Quels types d'aide puis-je obtenir auprès d'organisations non gouvernementales?

Vous pouvez bénéficier d'un soutien essentiellement auprès des organisations suivantes de la société civile:

Fehér Gyűrű Közhasznú Egyesület (association d'utilité publique «Bague blanche»):

- soins personnels après l'infraction pénale
- assistance juridique gratuite
- médiation gratuite
- assistance psychologique gratuite
- dans des cas justifiés, aide financière aux personnes en grande difficulté (subordonnée au dépôt d'une plainte à la police)
- assistance dans le cadre de procédures administratives
- transmission d'aides apportées par d'autres organisations et institutions

Nők a Nőkért Együtt az Erőszak Ellen Egyesület (association «Des femmes pour les femmes contre la violence»):

- information
- assistance pratique immédiate aux personnes en situation de crise (par exemple placement dans des foyers, notification aux autorités, conseil sur les démarches à effectuer et les possibilités
- ateliers en groupe

- assistance juridique (en cas de besoin, dans le cadre d'un conseil juridique)

Eszter Alapítvány Ambulancia (dispensaire de la fondation «Eszter»):

- soins psychologiques
- assistance juridique

Patent Egyesület (association «Patent»):

- information, conseil
- organisation de consultation supplémentaire avec un psychologue ou un assistant social
- assistance juridique aux femmes maltraitées et aux victimes de violences et de discrimination à caractère sexuel.

Névtelen Utak Alapítvány (fondation «Névtelen utak» [chemins perdus]):

- logement sécurisé
- réadaptation
- réintégration

■ Dernière mise à jour: 18/07/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.